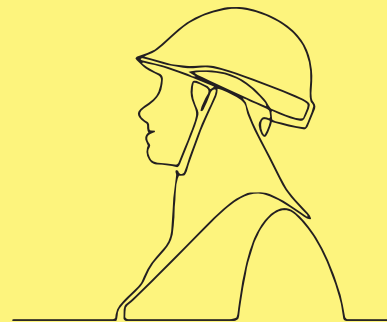


Charte d'inclusivité et contre les oppressions



Les Assises de la santé et de la sécurité des travailleur·euses se veulent un moment privilégié de partage d'expériences et d'acquisition de connaissances. Elles s'appuient sur des échanges entre syndicalistes, militant·es associatif·ves, chercheur·euses et juristes, afin de faire progresser une réflexion collective au service de la santé et de la sécurité des travailleur·euses.

Cependant, nos structures — y compris les Assises de la santé et de la sécurité des travailleur·euses — ne sont pas exemptes des rapports de domination qui traversent l'ensemble de la société. La lutte pour une société plus inclusive et plus égalitaire, dans laquelle la protection de la santé au travail est une priorité, doit donc se décliner dans tous nos espaces militants.

Les Assises doivent être un espace de confiance, de respect mutuel et de solidarité, conditions indispensables à l'élaboration de nos luttes communes. Cela suppose un travail

conscient, continu et collectif, impliquant une réflexivité sur nos propres positions sociales et une vigilance constante face aux rapports d'oppression, notamment :

- le racisme,
- le sexisme,
- le validisme,
- l'hétéronormativité,
- la grossophobie,
- le mépris de classe/classisme,
- l'âgisme.

Nous parlons ici de rapports de domination systémiques. Ils se manifestent à travers différentes formes de discriminations, exclusions, violences sociales, verbales, physiques ou sexuelles.

La charte que nous proposons doit permettre de mettre en adéquation nos pratiques avec nos valeurs et notre volonté de transformation sociale, afin que chacun·e, en particulier les personnes issues de groupes sociaux dominés, puisse y prendre toute leur place.

L'organisation pendant les assises

Prévention

Le préalable à toute lutte contre les oppressions réside dans une volonté partagée de construire un espace fondé sur la confiance, le respect mutuel et la sécurité de toutes et tous. Cela implique de reconnaître l'existence de rapports de domination structurels et systémiques, ainsi que les responsabilités individuelles et collectives qui sont les nôtres pour prévenir, autant que possible, les violences qui en découlent.

Cette charte a pour objectif de contribuer à la prévention de l'ensemble de ces oppressions. Elle a été conçue comme un cadre de confiance et un protocole d'accompagnement des violences signalées. À cet effet, une équipe de camarades, formée à la lutte contre les oppressions et à l'accompagnement des personnes victimes, est joignable pendant toute la durée des Assises, ainsi que dans les semaines qui suivent.

En cas de violences ou oppressions :

Durant toute la durée des Assises, des équipes anti-oppressions sont mises en place et prêtes à :

Accueillir, en recueillant les besoins de la personne ayant subi un ou plusieurs comportements oppressifs,

Accompagner, en entamant si besoin un dialogue avec la personne ayant commis ces comportements

Selon la gravité de la situation, nous nous réservons la possibilité d'une exclusion temporaire ou définitive de la personne qui a commis l'agression. Prise en dernier recours, l'exclusion ne représente pas un outil de réparation, mais peut s'avérer indispensable pour mettre en sécurité la personne qui a subi les comportements oppressifs.

Les membres de l'équipe de médiation sont identifiables par un brassard violet et assureront des permanences à l'accueil.

Ces personnes sont aussi joignables par téléphone ou SMS durant toute la durée des assises et jusqu'au 12 avril 2026 au :

07 56 83 18 54

Les oppressions, les comprendre pour les combattre

Sexisme :

Le sexisme est un rapport social de domination, historiquement et socialement construit, qui organise une hiérarchie entre les sexes et les genres au profit des hommes et du système patriarcal (système de domination du masculin qui incarne à la fois le supérieur et l'universel). Il repose sur l'assignation des personnes à des rôles, des comportements et des statuts différenciés en fonction de leur sexe ou de leur genre, et sert à justifier des inégalités matérielles, symboliques et politiques.

Le sexisme s'exerce de manière structurelle, à travers l'organisation du travail, la division sexuelle du travail, les inégalités de salaires et de carrières, la précarisation des métiers féminisés, la charge du travail domestique et de care. Il est aussi institutionnel, par des normes, des pratiques et des politiques publiques qui reproduisent ces inégalités. Il s'exerce aussi de manière interpersonnelle, à travers des propos, attitudes, violences, discriminations, harcèlements et agressions sexistes et sexuelles. Il peut prendre différentes formes, du sexisme ambivalent, voire bienveillant, masqué ou hostile.

Le sexisme s'inscrit dans un continuum de violences. C'est l'idée que le sexisme, le harcèlement sexuel, les agressions sexuelles et les viols forment une continuité contre laquelle nous devons agir.

Exemple : faire des remarques non sollicitées sur le physique d'une femme, utiliser des termes comme « ma petite » ou « ma mignonne » quand on s'adresse à une femme. Ou plus violent : conne, salope, etc.

Validisme :

Le validisme, ou capacitisme, est un terme militant qui désigne un système d'oppression sociale que subissent les personnes en situa-

tion de handicap. Dans les faits, ce validisme est une oppression systémique et inacceptable envers les personnes handicapées qui engendre des discriminations.

Validisme et capacitisme rendent compte du caractère systémique des inégalités subies par les personnes dites handicapées. Ainsi, le validisme, ou capacitisme, désigne ce système d'oppression qui désavantage les personnes dites handicapées et privilégie les personnes valides en créant une société pensée seulement pour ces dernières.

On cherche alors à exclure ou à « réparer » les corps et esprits considérés comme malades plutôt qu'à adapter la société à leurs spécificités. Il consiste souvent à partir du principe que personne ne viendra pas à telle réunion ou telle manifestation en fauteuil roulant, en ayant besoin d'une traduction en langue (française) des signes ou d'espaces calmes.

Exemples : utiliser des termes tels que « schizophrène », « malade mental » comme insulte ou pousser le fauteuil d'une personne sans qu'elle l'ait demandé (même si cela part d'une bonne intention).

LGBTQIA+phobies

Les LGBTQIA+phobies désignent l'ensemble des rapports sociaux de domination, des idéologies, des pratiques et des violences qui visent les personnes lesbiennes, gays, bissexuelles, transgenres, queers, intersexes, asexuelles et plus largement toutes celles dont l'orientation sexuelle, l'identité de genre, l'expression de genre ou les caractéristiques sexuelles ne correspondent pas aux normes sociales dominantes.

Ces oppressions s'inscrivent dans un système hétérosexiste et cisnormatif, qui érige l'hétérosexualité et la binarité de genre comme normes légitimes, et organise la

hiérarchisation, l'invisibilisation et la stigmatisation des identités et des vies LGBTQIA+.

Exemple : utiliser des insultes telles que « enculé » ou « pédé » (même à l'encontre de ses adversaires).

Transphobie :

Elle découle de la binarité de genre (voir l'encadré sur le sexisme). C'est un spectre d'hostilité à la transidentité = qui ne correspond pas à l'identité assignée à la naissance (≠ cisgenre). Toutes les personnes transgenres subissent partout de la violence physique et verbale. Elles ne recourent cependant pas toutes à une chirurgie de réassignation, ni même à des traitements hormonaux (≠ transsexualité). Une personne peut se sentir non binaire et donc ne se reconnaître ni dans l'identité de genre féminine, ni masculine (d'où le préfixe « trans » renvoyant à l'idée de mobilité sur ce spectre). On peut prendre l'habitude de s'autodésigner ainsi lorsqu'on l'est, de manière à déconstruire cette norme.

Exemple : demander à une personne si elle a été opérée ou s'adresser à elle en se trompant (in)volontairement de pronom/prénom (assigné à la naissance et non choisi par cette personne = Mégender), insister pour connaître le deadname d'une personne (ou morinom le prénom assigné à la naissance, que la personne trans choisit d'abandonner au moment de sa transition).

Classisme

Dans le système capitaliste, le classisme est un système de domination en fonction de préjugés et stéréotypes basés sur la classe sociale d'origine réelle ou supposée reliée au passé. Ces préjugés et stéréotypes peuvent être basés sur le niveau d'études, le statut social, le capital écono-

mique, culturel des personnes. Il s'accompagne souvent d'une apérence pour le travail politique (idéologique) et les moins diplômées sont souvent reléguées aux tâches logistiques (invisibilisées et moins reconnues). Également, le discours consistant à opposer les 1 % des plus riches et les multinationales aux 99 % restants de la population est un symbole militant certes nécessaire pour prendre conscience des dominations financières majeures systémiques, mais peut tendre à invisibiliser les multiples rapports de domination au sein de ce dernier groupe, s'il n'est pas explicité.

Exemples : dire « comme chacun sait » en référence à quelque chose, sans le contextualiser (en restituant les événements/penseur·es) ou faire des remarques sur la correction du langage ou de l'orthographe.

Grossophobie :

Génère des maltraitements (par le système de santé ou sur le marché du travail), souvent invisibilisées et, semble-t-il, socialement acceptées et acceptables. Elle découle de l'instauration de la minceur comme norme de société. Et par extension du validisme, dans la mesure où les personnes grosses peuvent avoir besoin de recourir à un ascenseur plutôt qu'à un escalier ; mais également du classisme, dans la mesure où, alors que pendant longtemps l'embonpoint était signe qu'on ne manquait de rien, la minceur est devenue l'apanage des classes sociales supérieures (et qui ont non seulement les moyens d'acheter des aliments sains et de qualité, mais qui accordent beaucoup d'importance à leur apparence comme moyen visible de se distinguer). Par opposition, on considère que les personnes grosses négligent leur santé et font preuve de fainéantise (ce qui sous-entend que la minceur est une question de volonté).

Exemples : faire une remarque sur les quantités de nourriture

mangées par une personne ou lui suggérer de faire un régime (même « pour sa santé »).

Racisme :

Dans le système colonial et suprémaciste blanc dont le racisme découle, une hiérarchisation et une distinction sont faites entre les êtres humains, en fonction de leur phénotype ou de leur culture. Le racisme opprime les personnes dites racisées.

La notion de « racisé » renvoie à un concept sociologique. Elle est constituée sur la base du terme race et indique par l'emploi d'un adjectif qualificatif l'idée d'un processus de construction sociale et non pas une réalité biologique. L'expression « racisée » fait donc référence à une construction sociale des catégories de domination qui consiste entre autres à l'attribution automatique de certaines compétences et comportements à un groupe, simplement du fait de leur origine réelle ou supposée ou encore de leurs couleurs de peau.

Le racisme structurel, lié notamment à l'histoire coloniale, est un élément à prendre en compte pour comprendre la façon dont des territoires ou des populations sont délaissés par l'État, entraînant des conséquences désastreuses pour les populations.

Les personnes blanches et occidentales sont mises en avant en tant que construction sociale comme la norme dominante (de façon implicite ou non), et vis-à-vis duquel le reste de la population mondiale est défini par opposition (altérisation) au lieu de prendre en compte la diversité. Cette domination – constituant un continuum, par des systèmes passés ou actuels discriminatifs, esclavagistes et violents s'exprime de multiples façons (langage, discriminations à l'emploi, au logement, à la santé, codes de communication...). Elle se traduit notamment par la jouissance de privilèges par les per-

sonnes blanches ainsi que par la criminalisation des personnes non-blanches, construites comme des menaces à la sécurité physique et matérielle des personnes blanches.

Exemples : demander à une personne non-blanche d'où elle vient, cela revient à partir du principe qu'elle vient d'un pays étranger. Faire des commentaires désobligeants, voire hostiles, sur le voile d'une femme musulmane (c'est même une agression islamophobe) ou toucher les cheveux d'une personne noire sans son consentement (c'est même une agression raciste).

Âgisme :

L'âgisme est une discrimination qui s'exerce à l'encontre des personnes mineures (sur un plan légal) et jeunes ou à l'encontre des personnes perçues comme âgées. L'âge étant un construit social, il s'articule avec d'autres types d'oppressions. Ainsi, le genre peut venir accélérer ou ralentir le processus de vieillissement (une femme vieillit socialement plus vite qu'un homme). Les opinions et propos des enfants, des personnes jeunes ou âgées sont souvent déconsidérées et leurs intérêts moins pris en compte. Leur pouvoir d'agir est restreint et leur consentement bien trop souvent non respecté.

Exemple : Invalidiser les propos d'une personne en commençant par « si tu militais depuis aussi longtemps que moi... »

Rappel de la loi

AGISSEMENT SEXISTE

Tout agissement lié au sexe d'une personne ayant pour objet ou pour effet de porter atteinte à sa dignité ou de créer un environnement intimidant, hostile, dégradant, humiliant ou offensant.

HARCÈLEMENT SEXUEL

Se caractérise par le fait d'imposer à une personne toute forme de pression grave (de façon répétée ou non), de propos ou de comportements dans le but réel ou apparent d'obtenir un acte sexuel (au profit de l'auteur des faits ou d'un tiers); qui portent atteinte à sa dignité en raison de leur caractère dégradant ou humiliant, ou créent à son encontre une situation intimidante, hostile ou offensante.

AGRESSION SEXUELLE

Toute atteinte sexuelle sans pénétration commise sur une victime avec violence, contrainte, menace ou surprise. Zones corporelles concernées : bouche, poitrine, cuisses, fesses, sexe.

VIOL

C'est un acte de pénétration sexuelle : vaginale, anale ou buccale (par le sexe/doigt de l'auteur ou un objet...); commise sur une victime, sans son consentement clair et explicite, avec violence, contrainte, menace ou même surprise (s'il agit alors que la victime est dans un cadre qui ne lui permet pas d'avoir des soupçons). Il n'est donc pas nécessaire qu'il y ait des violences physiques.

La violence, la contrainte, la menace ou la surprise sont des moyens employés par l'auteur pour obtenir l'acte de pénétration sexuelle. La violence peut être physique ou psychologique, la contrainte peut résulter d'une pression morale ou physique, la menace peut être explicite ou implicite, et la surprise peut être obtenue par ruse ou tromperie.

Ces trois actes avérés sont passibles de poursuites et de sanctions pénales.

Du fait d'un long travail féministe, la loi définit désormais précisément les violences sexistes et sexuelles. Dans les espaces militants, il convient de raisonner par analogie et de considérer que si on peut définir des agissements sexistes, il est possible de définir des agissements xénophobes, racistes, validistes, etc.

Pour faire exister le droit à la différence, les milieux militants (mais pas que) doivent cesser d'invisibiliser ces questions, sous prétexte qu'il ne s'agit pas d'un sujet suffisamment légitime, qu'il s'agit d'une lutte secondaire, ou que les acquis récents sont suffisants pour vivre librement, tel-le que l'on est.

Les membres de l'équipe de médiation sont identifiables par un brassard violet et assureront des permanences à l'accueil.

Ces personnes sont aussi joignables par téléphone ou SMS durant toute la durée des assises et jusqu'au 12 avril 2026 au :

07 56 83 18 54